



LE 11 NOVEMBRE CÉLÉBRÉ AVEC LES ENFANTS

A l'initiative de la municipalité, de nombreux enfants ont participé à la commémoration du 11 novembre. Chacun leur tour, ils ont énoncé les noms, grades et âges des Contevillais tombés au champ d'honneur, dont certains étaient à peine sortis de l'enfance.

L'AFR REMERCIE SES BÉNÉVOLES



Les membres de l'AFR et son Président Jean-Yves Hanoy ont tenu à remercier tous les bénévoles qui ont apporté leur contribution lors de la 1^{ère} phase des travaux des nouveaux sanitaires du foyer Saint-Georges. Ainsi, tous se sont retrouvés avec leur famille autour d'un repas bien convivial.

CONSULTATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU POS

Du 23 janvier au 24 février 2017 (aux jours et heures habituels d'ouverture), vous pouvez consulter les articles modifiés du POS à la mairie de Conteville et au siège de la CDC du Pays de Honfleur-Beuzeville (33 cours des Fossés à Honfleur). Vos observations sur cette modification pourront être consignées sur un registre.

LA CARTE D'IDENTITÉ, C'EST FINI À CONTEVILLE

La préfecture informe que les Cartes Nationales d'Identité feront prochainement l'objet du même traitement que celui déjà utilisé pour la délivrance des passeports biométriques.

Ainsi, à compter du 27 février, seules les mairies équipées de dispositifs de recueils biométriques (et qui ont aujourd'hui la charge des passeports biométriques) pourront accueillir les demandeurs de Cartes Nationales d'Identité. La mairie de Conteville, n'étant pas équipée, ne pourra donc plus délivrer de CNI à compter du 27 février 2017. Vous serez dès lors orientés vers Pont-Audemer ou Honfleur. Merci de votre compréhension.

En savoir + : www.conteville.fr

NAISSANCE

- 12/10/2016 Maëron GUILBERT
- 12/10/2016 Naëvon GUILBERT
- 22/11/2016 Mewen LEBELLOIS

DÉCÈS

- 13/10/2016 Enfant Naëvon GUILBERT
- 17/10/2016 Mme DELALONDE née KOSTANTY Marie-thérèse
- 06/11/2016 Mr CORDIER Edmond
- 22/11/2016 Mr ROUSSEL Louis

Pour tous renseignements, le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h. Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Brèves

Vie solidaire LES ANCIENS AU RENDEZ-VOUS 2016

Les anciens de plus de 65 ans se sont retrouvés comme chaque année autour d'un succulent repas concocté par Honfleur Traiteur. Les doyens de l'assemblée, Denise Leclerc (93 ans) et Octave Harel (92 ans) en l'absence du doyen du village, Raymond Morin (96 ans) ont été mis à l'honneur. Tous ont également eu une pensée pour nos aînés malades.



LE TÉLÉTHON 2016 BAT TOUS LES RECORDS

3002 €, c'est la somme récoltée cette année contre 2840 € en 2015. Ce succès est avant tout dû à l'implication des bénévoles du comité des fêtes. En effet, de nombreuses animations ont été organisées, à l'image du repas qui a clôturé le week-end ! Merci à tous les généreux donateurs et à l'année prochaine pour un nouveau record.

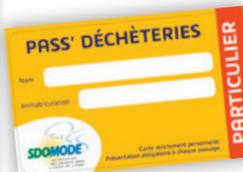


JP HARMONIE, UNE VALEUR SÛRE POUR L'ÉCLAT

Prenez une quarantaine de musiciens confirmés, voire professionnels, un chef d'orchestre impitoyable dont les sifflets lors des répétitions font déguerpir les fausses notes, une salle avec une qualité acoustique adéquate et vous obtenez une fois de plus un fabuleux concert de JP Harmonie. Cette année encore, le public s'est régalé au son des musiques de Game of thrones, des Simpsons ou encore de James Bond... Prochain rendez-vous à Conteville le 1^{er} mai.



Gestion des déchets DU NOUVEAU POUR L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



À compter du 1^{er} janvier 2017, tous les habitants résidant sur l'ouest de l'Eure pourront venir déposer leurs déchets dans l'une des 17 déchèteries du territoire (Beuzeville, Pont-Audemer, Trouville-la-Haule, Cormeilles, Saint-Georges-du-Viévre, Brionne, Malleville-sur-le-Bec, Bourg-Achard, Grand-Bourgtheroulde, Amfreville-Saint-Amand). Il faudra simplement présenter le pass'déchèterie au gardien.

Le pass'déchèterie est délivré sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile localisé sur le territoire et de la carte grise du véhicule. Il peut être retiré en déchèterie, à la communauté de communes ou à la mairie de Conteville.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La communauté de communes ramasse vos déchets encombrants le 3^{ème} jeudi de chaque mois (sauf période de congés). Si vous êtes intéressés, vous devez téléphoner au minimum 48h avant le ramassage et sortir vos encombrants la veille.

- | | | | |
|--------------|------------|----------------|---------------|
| ■ 19 janvier | ■ 20 avril | ■ 27 juillet | ■ 19 octobre |
| ■ 16 février | ■ 18 mai | ■ 24 août | ■ 23 novembre |
| ■ 16 mars | ■ 22 juin | ■ 21 septembre | ■ 21 décembre |

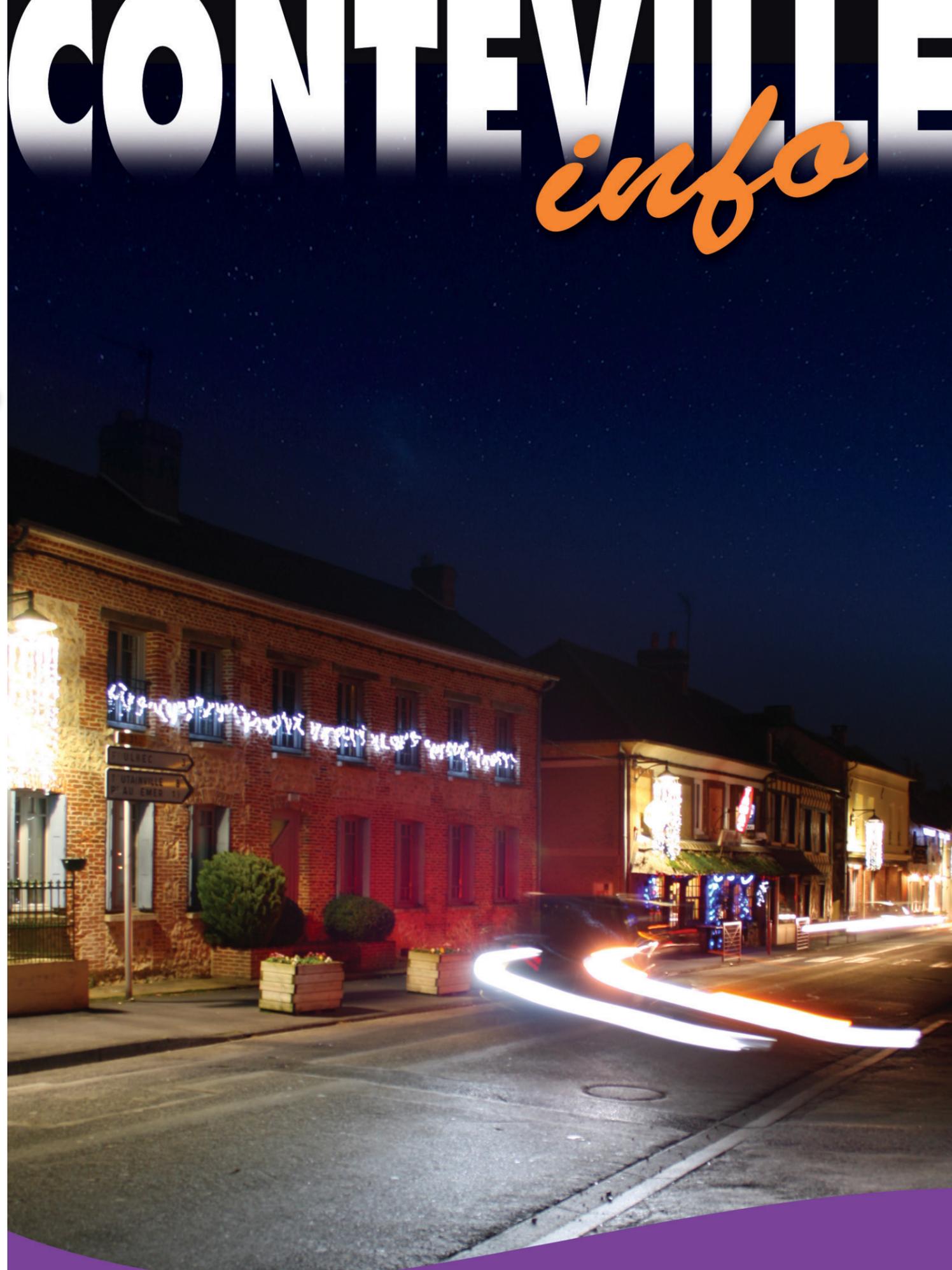
Contact : 02 32 56 62 56

Etat civil

Mairie

CONTEVILLE

info



2017 s'annonce sous le signe du changement. En effet, outre la fusion des communautés de communes qui impactera forcément notre village, nous avons eu le grand plaisir d'apprendre que nos demandes de subventions, pour le projet de rénovation du presbytère, avaient été retenues. Cette nouvelle annonce un tournant pour Conteville qui, dès lors, aura des équipements publics à la hauteur de ses exigences.

Nul doute que ces événements donneront un nouvel élan au développement de notre commune qui se doit d'être plus dynamique que jamais. En effet, les regroupements de collectivités et de communes se multiplient et nous nous devons de rester dans la course afin de rester une commune qui compte... un beau programme en perspective !

Meilleurs vœux à toutes et à tous, que cette nouvelle année vous apporte santé et réussite dans vos projets.

Bien à vous, l'équipe municipale



Mardi 28 février à partir de 13h30

Carnaval des écoliers

Défilé des enfants en costume dans le bourg de Conteville et vente de gâteaux à la sortie des classes.

Vendredis 3 et 10 mars de 15h45 à 18h

Inscriptions scolaires

Si votre enfant n'est pas encore scolarisé à l'école Francis Mouchet et que vous souhaitez l'y inscrire, rendez-vous à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Dimanche 9 avril de 7h à 18h

Foire à tout

Organisée par l'AFR au stade de Conteville. 3 € le mètre. Inscriptions : 02 32 57 67 67

Dimanches 23 avril et 7 mai de 8 h à 18h

Elections présidentielles

Salle annexe de la mairie.

Lundi 1er mai à 16h

Concert de JP HARMONIE

Concert à l'église de Conteville. Gratuit.

Samedi 13 mai de 8h30 à 17h30

Journée à Muchdent

Parcours pédestre dans le parc aux loups, réserve de bisons. Inscriptions jusqu'au 17 février. Réservation comité des fêtes : 02 32 57 66 51 ou 02 77 18 11 93

Dimanches 11 et 18 juin de 8 h à 18h

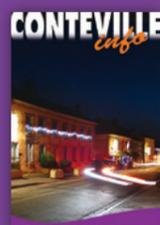
Elections législatives

Salle annexe de la mairie.

Dimanche 18 juin de 7h à 18h

Foire à tout

Organisée par le comité des fêtes au stade de Conteville. 3 € le mètre. Inscriptions : 02 77 18 11 93



Rédacteur en chef : Martine Lecerf
Rédaction, photo et mise en pages : Commission communication
Imprimeur : NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture : Les nouvelles lumières de Noël

Le mot de l'équipe

Agenda

Votre journal

NOUVELLE CDC, NOUVEAU BUREAU

La communauté de communes du Pays Honfleur-Beuzeville est effective depuis le 1er janvier. Un nouveau bureau a donc été élu le 9 janvier. Comme attendu, c'est Michel Lamarre (maire d'Honfleur) qui occupe désormais le siège de Président et garde les compétences Développement économique et Tourisme. 9 vice-présidents sont également élus :

- 1er VP (Coopération et projet de territoire) : **Allain Guesdon** (ex Président CdC de Beuzeville)
- 2ème VP (Affaires Générales et Personnel) : **Philippe Leprou** (Honfleur)
- 3ème VP (Environnement et déchets) : **Jean-François Bernard** (Barneville-la-Bertran)
- 4ème VP (Voirie) : **Alain Fontaine** (Foulbec)
- 5ème VP (Aménagement de l'Espace et Habitat) : **Sylvain Naviaux** (Honfleur)
- 6ème VP (Enfance et Jeunesse) : **Marie-France Châron** (Beuzeville)
- 7ème VP (Finances) : **Michel Olivier-Mathieu** (La Rivière St-Sauveur)
- 8ème VP (Mobilité et Transports) : **Didier Delabrière** (Martainville)
- 9ème VP (Mutualisation et Gens du Voyage) : **Michel Bailleur** (Equemauville)

Fleurissement CONTEVILLE GAGNE SA PREMIERE FLEUR

Après plusieurs années d'efforts, la commune est enfin récompensée au concours des villes et villages fleuris avec une 1ère fleur. Cette distinction, nous la dédions à notre regretté ami et collègue Joël Fermey qui durant ses différents mandats s'est énormément investi dans le fleurissement communal.

C'est officiel, Conteville est désormais labellisée "Village fleuri" comme 4000 autres communes en France. Le concours départemental des villes et villages fleuris existe depuis 1959 et récompense les communes dont le fleurissement répond aux attentes des citoyens avec la préservation du lien social, la qualité des créations et le respect de l'environnement. Conteville participe à ce concours depuis 1962, soit 54 ans. Et après toutes ces années, la 1ère fleur est enfin arrivée. Martine Lecerf s'est donc rendue au Conseil départemental pour recevoir le précieux diplôme.

En parallèle, saluons l'investissement des jardiniers contevillais. En effet, le fleurissement des balcons, fenêtres ou jardins participe à l'embellissement de notre village. Notons cette année encore, le formidable travail de M. et Mme Anfrey qui se sont vus remettre le 1er prix départemental des fermes fleuries et M. et Mme Bourgault qui ont obtenu le 2ème prix dans la catégorie "Maison avec jardin".



Aménagement urbain LE PARKING DE LA PLACE DE L'ÉGLISE FAIT PEAU NEUVE

Après la Place Rever en 2015, c'est le parking de la place de l'Eglise qui est en cours de réfection. Si l'enrobé est désormais terminé, le parking se verra doté prochainement d'un nouveau marquage au sol et de barrières protectrices afin de sécuriser le passage des piétons. Coût de l'opération : 24 783 € HT.

A noter également la dépose de la cabine téléphonique. Une opération plus compliquée que prévu avec Orange mais grandement facilitée par l'intervention du SIEGE !



Embellissement NOUVELLES DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année, la commune a décidé de remplacer une partie des lumières de Noël, désormais vétustes et bien trop gourmandes en énergie. Ce sont donc de nouvelles décorations avec LED qui ont été installées route de l'estuaire, place de l'église, rue des écoliers et sur la mairie. Cette opération, prévue au budget 2016, se monte à 4995 € HT.



Rénovation du patrimoine LE PROJET PRESBYTÈRE EST LANCÉ !



Après des travaux prioritaires au niveau de l'église, du pressoir devenu salle Rever et de l'école (phase 1 et 2), c'est enfin le tour du presbytère.

Les démarches ont été longues et fastidieuses, mais la municipalité a réussi à obtenir les subventions indispensables au financement de la rénovation.

Dès lors, nous pouvons vous présenter le projet, qui, au-delà de la réfection et de la remise aux normes, permettra à chacun d'entre vous d'accéder à de nouveaux services.

Retrouvez Conteville Info en gros caractères sur www.conteville.fr

Dossier

LE PRESBYTÈRE AUJOURD'HUI

Le presbytère est une maison de près de 350 m² sur 3 niveaux, construit en 1773. Légué à la commune par l'abbé Rever, c'est sans doute le plus beau bâtiment de Conteville, occupé par le desservant de la paroisse. L'abbé Coignard, le dernier curé habitant à Conteville, quitte les lieux au début de l'année 1993.

En 2002, la Commune de Conteville met fin à la location de la bâtisse à l'association diocésaine et signe une convention de mise à disposition de salles au rez-de-chaussée pour les besoins de la Paroisse Estuaire-Pays d'Auge.

L'état du presbytère s'est très largement dégradé. Les étages sont dès lors interdits au public. L'électricité, la plomberie, l'isolation, le système de chauffage, les huisseries, l'escalier, l'étanchéité des murs... tout, sauf la charpente et la couverture, est à refaire.

En septembre 2014, quelques travaux permettent d'accueillir les activités de l'ADAC dans l'attente que notre projet de transformation du bâtiment en mairie soit retenu par les financeurs. Au fil des années, le dossier a évolué selon les critères d'attribution de subvention. La rénovation du presbytère se fera donc sous le signe de la cohérence.



LE PROJET : UNE MAISON DE SERVICES COMMUNALE

Géographiques, sociaux, économiques, touristiques... les atouts de l'ancien presbytère sont nombreux et ne demandent qu'à nous permettre d'expérimenter et de concrétiser des projets innovants de développement rural, tels que la transition énergétique (installation d'une chaudière à granulés de bois pour réduire les coûts énergétiques), l'amélioration des services à la population ou encore la valorisation du patrimoine culturel.

Outre le transfert de la mairie, la réhabilitation du presbytère consisterait à en faire une maison de services pour les contevillais.

Les services pourraient s'y multiplier grâce à la création de salles adaptées. La mise en place d'un espace public numérique (EPN) est également au programme. Ce service permettrait de développer la pratique informatique et l'utilisation d'internet pour la recherche d'emplois, les démarches en ligne ou le co-voiturage par exemple. Mais aussi, nous envisageons la mise en place d'une petite boîte à livres.

Conteville, principale commune de la Vallée Risle Maritime, se doit de préparer l'avenir. Il est donc essentiel qu'elle se dote d'un lieu au large potentiel et parfaitement adapté aux normes d'accessibilité. Le bâtiment sera d'ailleurs doté d'un ascenseur.

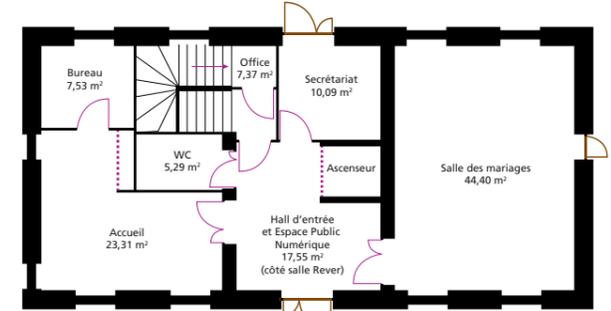
Fonctionnelle, centrale, accessible, la future maison communale permettra de mutualiser les services à la population, de réduire les coûts de fonctionnement et surtout de ne pas brider les projets futurs en raison d'un défaut d'équipement adapté.

LE FINANCEMENT

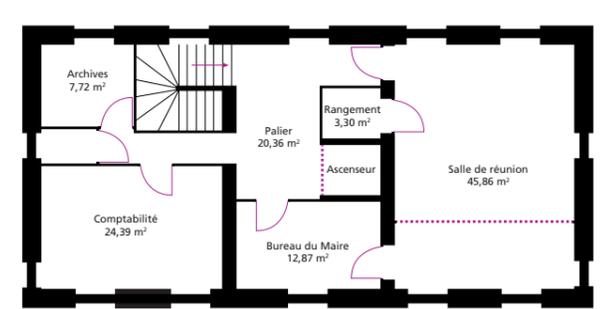
Outre la rénovation de l'ensemble du bâtiment, les travaux porteront également sur le petit bâtiment transformé en chaufferie à granulés bois et l'aménagement du Clos Rever.

Le coût total du projet s'élève à 680 000 € HT. L'Etat nous a attribué le fonds spécial d'investissement local pour un montant de 193 353 € ; le Département, une aide financière de 232 875 €. Nous espérons par ailleurs obtenir une subvention de la Région et des fonds européens... l'objectif étant d'obtenir 80 % du montant des travaux sur les bâtiments.

REZ-DE CHAUSSEE



1er ÉTAGE



2ème ÉTAGE

